

Déclaration UE de conformité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

CSD 29 rue Alfred Nobel 77420 Champs sur Marne

Qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

CSD G21 – gant de protection anti-chaleur

Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

€ Règlement (UE) 2016/425

EN ISO 21420:2020 – exigences générales pour les gants de protection EN 407:2020 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection

Suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Tel: 01 64 61 01 35

Fax: 01 64 61 01 36

secretariat@csdistribution.fr

IFTH (42 TER AVENUE GUY DE COLLONGUE – 69134 ECULLY CEDEX FRANCE)
Organisme notifié n°0072

Qui établi l'attestation d'examen UE de type :

N°0072 / 4404 /162 / 09 / 21 / 0081

Délivrée le 03/09/2021.

Fait à Champs sur Marne, le 06/09/2021 Par CSD

R.C.S Meaux R 402 783 047 | SIRET 402 783 047 00036

TVA Intracommunautaire FR 74402783047

S.A.S. au capital de 37 000 € | APE 4690 Z